

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté

N° 67– 11 septembre 2006

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es. Amicalement.

Coordination Française Marche mondiale des femmes, tel 01 44 62 12 04; 06 80 63 95 25

C/O SUD PTT, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, Site : <http://www.marchemondiale.org>.

MOBILISATIONS

- 1 - Le 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes
- 2 - Hommage à Muriel, assassinée à Montfermeil par son ex-compagnon
- 3 - Communiqué de l'AVFT : "Les anges exterminateurs" : plaidoyer pro-domo d'un délinquant sexuel. Boycottons ce film !
- 4 - Communiqué de presse de l'AVFT - Procès contre le droit de cuissage

DES TEXTES

- 5 - SOS Sexisme à propos de l'omission du terme "sexisme" dans la proposition de loi relative à "La lutte contre le racisme et les discriminations au sein des établissements"
- 6 - Prostitution : cherchez le client par Laurence Rossignol - Parti Socialiste

RÉUNIONS, DÉBATS, COLLOQUES...

- 7 - Séminaires histoire mouvements femmes Maghreb
- 8 - Colloque international en sciences humaines et sociales : Persécution des femmes, mobilisations sociales et droit d'asile, 14, 15, 16 septembre 2006, la Sorbonne
- 9 - Conférence Féministe Européenne des Femmes des pays des Balkans et des autres pays européens Bruxelles. Parlement Européen
- 10 - Réunion du Rajfire (Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées)

FILMS, LIVRES, SORTIES....

- 11 - Prochaine édition festive féministe de documentaires "Femmes en Résistance"
 - 12 - BARAKAT ! Le premier Film de Djamilia Sahraoui. Sortie le 13 septembre 2006
-

1 - Le 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes

A cette occasion, la Coordination Européenne de la Marche Mondiale des Femmes appelle à mettre en œuvre le texte de mobilisation adoptée par l'Assemblée Européenne des Femmes au Forum Social Européen d'Athènes en mai 2006 :

- * Créer une grande mobilisation unitaire contre les violences à l'encontre des femmes au niveau européen ;
- * A l'occasion du 25 novembre 2006, journée internationale d'action contre les violences de genre subies par les femmes, rendre visibles des actions communes par une affiche et un mot d'ordre communs dans toute l'Europe ;
- * Elaboration d'une plateforme européenne qui pourrait être lancée par une conférence de presse européenne le 25 novembre 2007.
- * La plateforme servirait au lancement d'une mobilisation centrale avant les élections européennes. Pour la France, nous proposons une manifestation nationale unitaire.

2 - Hommage à Muriel, assassinée à Montfermeil par son ex-compagnon Hommage aux femmes victimes des violences dans le couple de la Seine-Saint-Denis

RASSEMBLEMENT SILENCIEUX

le mardi 12 septembre 2006 à 18 heures

place des marguerites à Montfermeil (quartier de Franceville – Bus 623-624)

Muriel a été assassinée par son ex-compagnon, devant ses deux enfants de 5 et 7 ans, alors qu'elle se trouvait dans sa voiture. L'homme a été placé en détention provisoire. Il avait déjà été condamné pour violence sur sa compagne mais, à sa sortie de prison, aucune mesure particulière n'avait été prise par le juge.

Depuis le début de l'année, en Seine-Saint-Denis, 8 femmes ont été assassinées par leur compagnon, conjoint, concubin, petit ami ou ex. En France, selon l'Observatoire national de la délinquance, une femme meurt tous les deux jours du fait de la violence de son compagnon, conjoint, concubin, petit ami ou ex. Ces meurtres nous montrent que notre société ne mesure pas suffisamment la dangerosité des hommes violents car les mesures de sécurité nécessaires ne sont pas mises en place pour la protection des femmes victimes de violences dans le couple. Il faut renforcer la répression à l'encontre des hommes violents dès les premières violences signalées, et organiser des campagnes de prévention en direction de la population, et notamment des jeunes. Faire cesser le plus tôt possible les violences, c'est aussi protéger les enfants qui y sont exposés.

La nouvelle loi d'avril 2006 doit être appliquée : elle permet l'éviction du domicile conjugal du partenaire violent. Il faut davantage de places en hébergement d'urgence et des logements sociaux pour mieux protéger les femmes en danger.

Pour certaines femmes assassinées, un droit de visite pour les enfants avait été accordé au père, sans mesures de sécurité particulière. Il est indispensable de mettre en cohérence les décisions de justice civile – qui décident de la garde des enfants – avec celles de la justice pénale – qui condamnent l'auteur – afin d'éviter que les violences se poursuivent. Les juges civils doivent prendre

en compte la dangerosité pour les enfants des hommes violents à l'encontre de leurs femmes. *L'Observatoire départemental des violences envers les femmes, l'association SOS Femmes 93*

3 - Communiqué de l'AVFT : "Les anges exterminateurs" : plaidoyer pro - domo d'un délinquant sexuel, Boycottons ce film !

Le 15 décembre 2005, le Tribunal correctionnel de Paris a condamné Jean-Claude Brisseau à un an de prison avec sursis et 15 000 euros d'amende pour harcèlement sexuel à l'encontre de deux comédiennes. Le cinéaste n'a pas fait appel. Dans leur plainte, ces deux comédiennes dénoncent les manipulations, les mensonges et les agressions de JC Brisseau, qui leur imposait de passer des "essais", en leur demandant de se masturber, de simuler un orgasme, ou d'avoir des relations sexuelles entre elles.

Le thème du film "Les anges exterminateurs", une soit-disant recherche sur le désir féminin et sur le plaisir sexuel que procure la transgression des interdits, lui sert d'alibi pour satisfaire ses désirs sexuels. En effet, au cours de ces "séances", qui se multiplient et durent parfois des années, le cinéaste ordonne des attouchements, se masturbe, se comporte en voyeuriste. Puis, lorsqu'il est lassé, que la comédienne ne se soumet pas totalement à ses demandes ou se révolte, il l'humilie, la casse psychologiquement, dénigre son travail et la congédie pour recommencer avec une autre proie, tout en recommandant le silence sur ce qu'il s'est passé.

L'instruction et l'audience ont permis de mettre à nu ce système d'agression. Le film de JC Brisseau, "Les anges exterminateurs" lui sert aujourd'hui de tribune pour justifier son comportement. Il est représentatif du discours habituellement tenu par les agresseurs sexuels, consistant en un déni des violences et une inversion des responsabilités. JC Brisseau s'exprime à travers l'acteur qui joue le rôle du réalisateur et directement par une voix 'off'. Il se présente comme une victime et un bouc émissaire.

- Bouc émissaire d'une société puritaine qui n'accepterait pas ses "recherches" sur le sexe et le désir féminin. Il paierait pour sa liberté de pensée et non pour avoir commis des délits de nature sexuelle. Mauvais argument : son film n'est pas subversif. Il colporte les habituelles idées reçues sur les femmes et leur sexualité.

- Victime d'un complot d'actrices, vexées de n'avoir pas été retenues pour le film. C'est la théorie de la vengeance, doublée de celle du complot (qui va de la juge d'instruction aux gendarmes en passant par les victimes et leurs conjoints), qui est ici invoquée pour délégitimer les plaintes de femmes. Il serait condamné en raison de cette conspiration, et non pour avoir gravement atteint aux droits fondamentaux des actrices : droit à l'intégrité physique et psychique, droit à la liberté sexuelle.

- Victime de la manipulation et de la perversité des femmes. Parmi les propos entendus dans le film, les femmes sont "toutes un peu bizarres, un peu salopes", "entre femmes, on ment, on se vante", "les comédiens, on est toutes des putes pour décrocher un rôle". Pour renforcer le message, ce ne sont que des femmes qui, dans le film, véhiculent les stéréotypes les plus éculés à l'encontre des femmes : vénalité, femmes n'assumant pas leurs désirs, femmes incapables de solidarité, garces entre elles... donc femmes peu crédibles.

- Victime de sa naïveté. Ce sont les actrices qui l'auraient provoqué.

Le cinéma est ainsi instrumentalisé pour véhiculer le discours d'un agresseur. Pour les victimes directes de JC Brisseau, qui n'ont pas les moyens de répondre, c'est ignoble. Pour nous toutes et tous qui refusons cette vision caricaturalement sexiste des femmes, c'est insupportable. Nous appelons au boycott de ce film financé par la Sorcière rouge et TS productions, avec la participation du Centre National de la Cinématographie, de CineCinéma et distribué par Rezo films. Sortie prévue le 13 septembre 2006.

Contact : Catherine Le Magueresse - AVFT-Libres et Egales - www.avft.org - contact@avft.org - 01 45 84 24 24

AVFT = association contre les violences faites au travail

4 - Communiqué de presse de l'AVFT - Procès contre le droit de cuissage

Le 11 septembre 2006, la Cour d'appel de Paris examinera le droit de cuissage exercé sur une employée municipale de Sainte-Colombe (77), par Roger Marty, le maire. Le 7 décembre 2003, quatre femmes, agentes de la mairie de Sainte-Colombe, se retrouvent pour discuter des "problèmes" qu'elles rencontrent à la mairie. Au fil de la conversation, elles prennent conscience qu'elles sont toutes les quatre victimes de violences de la part de M. Marty, le maire. Fortes de leur soutien réciproque, elles décident de déposer une plainte le 23 décembre 2003 : Mme S dépose une plainte pour viol, agressions sexuelles et harcèlement moral ; Mmes B et G déposent une plainte pour harcèlement moral ; Mme C dépose une plainte pour agressions sexuelles, harcèlements sexuel et moral.

- La plainte de Mme S fait l'objet d'une ordonnance de non-lieu au motif que Mme S aurait librement accepté les relations sexuelles, nonobstant totalement la contrainte dont M. Marty usait pour aboutir à ses fins.

- Par jugement du 13 février 2006, M. Marty est condamné à huit mois d'emprisonnement avec sursis pour agression sexuelle par personne abusant de son autorité à l'encontre de Mme C et pour harcèlement moral à l'encontre de Mme C et ses deux collègues, Mmes B et G. Le maire échappe en revanche à une condamnation pour harcèlement sexuel à l'encontre de Mme C au motif que ces faits "constituent des actes préparatoires ou des commencements d'exécution des atteintes sexuelles pour lesquelles il a été condamné", appréciation erronée puisque le harcèlement sexuel n'a pas toujours été suivi d'actes d'agressions sexuelles.

M. Marty a accepté sa condamnation pour harcèlement moral et a en revanche interjeté appel de sa condamnation pour agression sexuelle. Mme C a elle aussi fait appel du jugement.

De 1995 à 2005, Mme C a été victime : D'injures continuelles, de haine à l'encontre des femmes, de propos outrageants : "Connes", "grosses vache", "En France on devrait revenir à l'Islam pour tenir les femmes", "vous puez"... D'attouchements incessants : sur les épaules, le dos, le cou... De harcèlement sexuel direct : "un jour tu coucheras avec moi" ; "l'amour et le sexe, ça n'a rien à voir, on peut baiser sans amour" ; "tu me plais, tu as une belle poitrine". Il lui posait aussi des questions sur sa vie intime : "Etes-vous clitoridienne ou vaginale ?"... De harcèlement sexuel environnemental, par la mise en circulation, par le maire lui-même, d'images pornographiques sur le réseau informatique de la mairie... D'agressions sexuelles : Mme C témoigne qu'il la "coïnçait" sans arrêt. Il essayait de l'embrasser sur la bouche, lui touchait les seins et les fesses. Un jour que Mme C était en arrêt maladie, il est passé chez elle au prétexte de lui apporter du soutien. Alors qu'elle pleurait, il lui disait qu'il bandait, qu'il la baiserait bien et lui prenait la main pour la mettre sur son sexe... De menaces à caractère sexuel : "T'inquiètes pas, je vais pas te violer... il fait trop froid". Ces agissements ont eu de graves répercussions sur la santé de Mme C et ont conduit à sa démission de la mairie.

Les magistrats du Tribunal Correctionnel de Melun ont justifié l'absence de prononcé de peine complémentaire de déchéance des droits civiques du maire de la façon suivante : " *Il n'est pas opportun de prononcer une interdiction des droits civiques (...) dans l'espoir que Roger Marty regrettera les faits et adressera pardon à ses victimes plutôt que de leur imposer un deuxième procès en appel*". Ce motif est une négation du droit.

Cette omission est d'autant plus grave que les maires sont statutairement agents de l'Etat. Ils exercent, sous le contrôle du procureur de la République, des attributions d'officier d'Etat civil, d'officier de police judiciaire, veillent, sous le contrôle du préfet, à l'application des lois et des règlements, exercent le pouvoir de police municipale, chargé notamment de "préserver la moralité", sont dotés d'un pouvoir hiérarchique sur le personnel communal... Leur statut est donc particulièrement incompatible avec une condamnation pour violences physiques, sexistes ou sexuelles.

Depuis juin 2005, l'AVFT mène une campagne pour que les maires condamnés pour de tels faits soient déchus de leurs droits civiques. Le ministre de l'Intérieur a été saisi de cette question en juillet 2006. Il est inconcevable que les victimes de Roger Marty soient obligées de vivre dans une commune dirigée par leur agresseur. Il est inadmissible qu'une ville soit administrée par un maire qui a violé les droits fondamentaux à l'intégrité physique et au travail de ses employées. Et qui semble continuer : la nouvelle secrétaire de mairie, qui était en poste depuis huit mois, a en effet déposé une plainte contre le maire pour harcèlement sexuel en juillet dernier. Les juges de la Cour d'appel de Paris doivent donc confirmer la condamnation de M. Marty pour agression sexuelle, le déclarer coupable de harcèlement sexuel et le déchoir de ses droits civiques.

L'AVFT sera présente aux côtés de Mme C. Cour d'appel de Paris, lundi 11 septembre à 13h30, 11ème chambre.

Contact : Marilyn Baldeck, 01 45 84 24 24/ 06 09 42 80 21, contact@avft.org

DES TEXTES

5 - SOS Sexisme, a propos de l'omission du terme "sexisme" dans la proposition de loi relative à "La lutte contre le racisme et les discriminations au sein des établissements". *Nos excuses pour le retard sur cette information*

A l'attention de Madame Françoise Férat Paris-Meudon, le 29 avril 2006, Madame la Sénatrice,

Nous sommes à la fois surprises et déçues, en lisant le texte de votre proposition de loi relative à la lutte contre le racisme et les discriminations au sein des établissements scolaires, de constater que vous omettez, sciemment ou inconsciemment, de mentionner le terme de "SEXISME". Le sexisme est, depuis l'avènement du système patriarcal, la première des oppressions sur laquelle ont été calquées progressivement toutes les autres formes de discrimination et de rejet d'une personne, pour la différence qui est la sienne, qu'elle soit ethnique, culturelle ou religieuse.

N'est-il pas temps, au 21ème siècle, d'agir enfin sur la réalité tellement odieuse des manifestations multiples du sexisme ? Combien faudra-t-il encore de femmes battues (1 femme sur 10 est battue par son compagnon), violées, mutilées, enfermées, brûlées, prostituées, lapidées, tuées (1 femme est tuée par son compagnon tous les 4 jours), etc., pour que la France républicaine et laïque fasse le choix de dénoncer ces crimes autrement que dans le contexte, savamment orchestré, de "discrimination"... "racisme"... "violence"... etc. Des textes législatifs ont été proposés dans le passé par certaines de vos consœurs, sénatrices ou députées, mais les hommes, majoritaires au Parlement, les ont repoussés à chaque fois.

Les femmes devront-elles attendre encore longtemps avant d'avoir en leur possession un véritable outil contre le sexisme, cette violence spécifique dont elles sont les victimes au quotidien, à tous les âges et dans toutes les classes de la société, dans le seul but de ménager la susceptibilité masculine ?

Les membres de SOS SEXISME vous sollicitent et vous prient instamment de profiter de votre engagement actuel contre les injustices et les inégalités, pour exiger une LOI ANTI SEXISTE indépendante et authentique. Dénoncer le SEXISME en légiférant contre cette discrimination susceptible de toucher 32 millions de françaises, vous honorerait et permettrait de laisser le nom que vous portez dans l'histoire des luttes des femmes pour leur libération.

Croyez, Madame la Sénatrice, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Bureau : Docteure Michèle Dayras (Présidente) 2 rue du Bel Air, 92190 Meudon

<http://www.sos-sexisme.org>>www.sos-sexisme.org

6 - Prostitution : cherchez le client par Laurence Rossignol secrétaire nationale du PS aux droits des femmes et à la parité - mardi 20 juin 2006

La Coupe du monde de football de 1998 avait restitué à la France l'image de son métissage, contribuant ainsi à éclairer, par contraste, l'ampleur des discriminations. Celle de 2006 aura-t-elle pour effet de rendre visible et dicible la prostitution et de confronter la France à son timide abolitionnisme ?

La création d'un grand centre de prostitution à Berlin pour la Coupe du monde, et dont les salariées habituelles ont reçu les renforts de nombreuses filles venues des pays les plus pauvres de l'Europe, provoque l'émotion. Notre indignation ne doit pas être dirigée vers les lois du foot mais vers celles de l'Allemagne. Car rien de ce qui nous choque n'est illégal ; ce n'est que de la logistique ! Dans les pays qui ont légalisé et réglementé la prostitution (Allemagne, Pays-Bas), la vente de services sexuels est un métier comme les autres et les proxénètes, des chefs d'entreprise. Pourvoir en femmes les clients potentiels n'est donc qu'un problème de même nature que la capacité hôtelière ou le parking. De bonnes conditions d'hygiène sont garanties et les clients sont invités à être "polis".

En France, la loi Sarkozy, en créant un délit de racolage, a déplacé la prostitution de rue loin des quartiers chic et fragilisé davantage les prostituées. Radicalisées par cette loi, des associations et des personnalités plaident au nom de la sécurité et de l'hygiénisme en faveur d'un "statut des travailleurs du sexe". Ils opèrent de savantes distinctions entre prostitution contrainte et prostitution choisie. Ce lobby est actif, présent notamment à Bruxelles, soutenu par les industriels du sexe ; les sommes en jeu seraient supérieures au budget militaire planétaire.

L'âge d'entrée en prostitution se situe, moyenne mondiale, entre 12 et 13 ans, et, en tout état de cause, avant l'âge adulte. Près des trois quarts des personnes prostituées ont subi des violences sexuelles dans l'enfance. Aux Pays-Bas, où la prostitution est légale, 80 % des prostituées sont étrangères et le recours aux prostituées mineures est en développement. Et que dire de l'industrie

pornographique qui offre des milliers d'images de zoophilie, sadomasochisme, violences en tout genre, tournées avec de vraies filles, les plus pauvres, les plus vulnérables, celles qui acceptent ce que d'autres ne veulent pas faire ? C'est leur choix ! Leur liberté individuelle !

La prostitution est une violence à l'encontre des femmes (qui sont 92 % des prostituées), car elle repose sur la dissociation entre sexualité féminine et désir. Elle a pour fonction de soumettre des individus au diktat d'une sexualité masculine stéréotypée et réifie les femmes en réceptacles d'une virilité aux besoins irrésistibles. Un client récemment interrogé dans un documentaire (1) sur son éventuelle empathie avec les prostituées répondait : " *Quand je mange un bifteck, je ne me demande pas si la vache a souffert* "...

Notre société, soucieuse de la dignité humaine et de l'égalité des droits, doit vouloir l'extinction de la prostitution, comme elle a voulu l'abolition de l'esclavage. Et elle doit en exprimer l'ambition. Pour y parvenir, il convient de tarir la demande. En éduquant d'abord, et en apprenant aux petits garçons qu'il n'est pas plus acceptable d'acheter le corps des femmes que de voler au supermarché. En accroissant la prévention et le suivi des enfants victimes d'abus sexuels. En décriminalisant les prostituées et en dégageant les moyens nécessaires à la réinsertion et à l'accompagnement. Enfin, en impliquant la responsabilité du client afin de le dissuader de recourir à l'achat de services sexuels.

En ratifiant le protocole de Palerme en 2004 (2), la France s'est engagée à décourager la demande (article 9.5). Le rapport de l'ONU 2006 sur la traite (3) insiste tout spécialement sur le lien entre légalisation de la prostitution et développement de la traite, et sur la nécessité d'engager des campagnes en direction des clients. Actuellement, seule la Suède en Europe a légiféré en ce sens. Le Parti socialiste, dans son projet pour 2007, s'est engagé dans la même voie en annonçant que la prostitution serait combattue " *en mettant en cause, notamment, la responsabilité du client* ". C'est une évolution remarquable, attendue par les abolitionnistes européens. En faisant le choix de sortir de l'hypocrisie actuelle, qui combine une posture abolitionniste avec le prohibitionnisme de Sarkozy, la France s'attaquera au dernier obstacle symbolique à l'égalité des sexes que constitue la permission pour les hommes d'acheter, vendre et exploiter des femmes et des enfants.

Les conventions internationales ne jugent pas les prostituées et ne les pénalisent pas. Il aurait suffi de consulter le site de la CATW pour connaître les combats menés depuis le milieu du XIX^e siècle, ici et ailleurs. Mais est-il nécessaire de consulter pour réaliser que la prostitution est une exploitation inadmissible de la pauvreté, de la détresse, de l'ignorance, de la misère, financière ou sexuelle, humaine. Comment ignorer la violence de l'acte sexuel marchand ? Comment pouvez-vous accepter la marchandisation du corps humain par ceux qui ont les moyens financiers d'acheter un autre être humain pour la satisfaction d'irrésistibles " besoins sexuels " grâce à ceux qui en tirent d'immenses profits ? Comment pouvez-vous être dupe du discours de certaines personnes prostituées qui se répandent dans les médias pour légitimer leur asservissement volontaire, en détournant le droit à disposer de son corps ? On connaît depuis Hegel, la dialectique du maître et de l'esclave, Albert Camus la rappela entre victimes et bourreaux. Condorcet écrivait " *Où tous les individus ont les mêmes droits ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits.* ".

Puisque cela semble nécessaire, voici quelques rappels, d'évidence, sur le système prostitutionnel :

1° les prostitué(e)s sont des victimes : En tant que personnes exploitées dans leur pays ou transplantées, elles ont droit à protection et sécurité. La loi Sarkozy sur le racolage est contraire à tous les engagements internationaux de la France. C'est réintroduire la notion de comportement ou d'attitude de la victime qui pourrait justifier ce qu'elle a subi. Nous ne vous avons pas entendu dans ce combat.

2° Les clients, la demande sont les responsables : L'achat de sexe doit être clairement interdit. L'argument selon lequel il perdurerait de manière camouflé ne tient pas. Ou alors, il faudrait revenir sur toutes les lois. L'interdit de tuer figure dans la loi, puisqu'il y a des homicides pourquoi garder la loi ? Plus sérieusement, si l'on est autorisé à acheter des rapports sexuels, cela signifie que toute personne est achetable à condition d'y mettre le prix. Puisqu'on paye le produit marchand, l'objet sexuel, toutes les exigences doivent être satisfaites : on peut imposer l'absence de préservatifs, l'âge, toutes les violences et toutes les perversités.

Quand l'interdit est posé, les violences diminuent, comme en Suède où l'amende pour l'acheteur est indexée à ses revenus ! Les trafics maffieux n'ont plus de profits, donc abandonnent cette exploitation. Faut-il rappeler Victor Schoelcher " *Si on ne peut cultiver les Antilles qu'avec des esclaves, il faut renoncer aux Antilles* ". ?

3° Le proxénétisme doit être combattu : Les réseaux maffieux proxénètes se transforment en " industriels du sexe " avec des profits énormes (5 % du PNB des Pays-Bas). Ils rapportent plus que la drogue et les armes, avec des risques moindres. Grâce à la manipulation financière ou mentale, les dénoncer serait ringard ! La légalisation de l'ouverture des maisons accroît les violences envers les prostitué-e-s, leur insécurité et la prostitution clandestine.

(1) Les Clients, Hubert Dubois, productions Rue Charlot. Voir également, les Clients de la prostitution, l'enquête, Claudine Legardinier et Said Bouamama, Presses de la Renaissance.

(2) Protocole additionnel & la convention contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

(3) Le sexe des femmes n'est pas un produit marchand ! - Michèle Vianès. Dès son intitulé, l'article " *Contre le proxénétisme, mais pas de condamnation morale de la prostitution* " paru dans *Respublica* montre l'ignorance totale de la position de la France et des textes internationaux que nous défendons contre les lobbies proxénètes et pour la fin de cet esclavage " *incompatible avec la dignité et la valeur de la personne humaine* ".

RÉUNIONS, DÉBATS, COLLOQUES...

7 - Séminaires : histoire mouvements femmes Maghreb

ATF, APEL, ASFAD, Pluri-elles Algérie et le RAJFIRE organisent un cycle de séminaires : " *Histoire croisée des luttes des femmes maghrébines pour les droits* " : Les premiers mouvements féministes ont émergé dans les années 70 et 80, aussi bien en France que dans les trois pays du Maghreb et ont évolué dans leurs luttes pour l'égalité des droits. Il n'est donc pas inintéressant de faire croiser les expériences et d'en évaluer l'impact sur les sociétés. Plusieurs interrogations et plusieurs thématiques nous semblent incontournables afin d'effectuer un travail de bilan et d'en rendre compte.

Cette interrogation autour de la mémoire et de l'histoire permet de réfléchir le présent et d'échanger autour des expériences. Cela ne peut qu'enrichir le débat et aussi rendre visible les luttes souvent méconnues et parfois dénigrées : Comment les femmes maghrébines ou/et originaires du Maghreb se sont-elles organisées en France et au Maghreb ? Quelles stratégies ont-elles adoptées (au niveau organisationnel et revendicatif) ? Quels en ont été l'évolution et l'impact dans les différentes sociétés au niveau législatif, des pratiques sociales et de la prise en charge ou non de leurs revendications par les autres composantes de la société civile et des partis politiques ? Y a-t-il eu une interaction Sud/Sud, Nord/Sud, Sud/Nord et comment s'est-elle exprimée ? Quelles priorités aujourd'hui et quelles perspectives peuvent être envisagées ?

Séminaire I - Le 23 septembre 2006 : Les mouvements des femmes en Algérie, au Maroc, en Tunisie et des femmes maghrébines en France depuis les années 1970. septembre à 14h (mairie du 10^{ème} arrondissement, Paris). Entrée libre

Pour introduire ce cycle de conférences, il est nécessaire de situer les mouvements de femmes Maghrébines dans une perspective historique, d'en recenser les expressions les plus significatives, les formes organisationnelles et les axes prioritaires.

Séminaire II - le 21 octobre 2006 : Les féministes maghrébines et les mouvements politiques et syndicaux.

Dans les trois pays du Maghreb, les mouvements féministes revendiquent l'égalité des droits qui, au-delà du statut personnel, touche les droits politiques, sociaux et économiques. La situation est contrastée dans les pays du Maghreb sur le plan normatif. C'est en Tunisie que l'égalité juridique est la plus avancée mais, tout comme en France, l'égalité effective des droits demeure formelle quand elle est prévue. Cette revendication des droits interpelle avec plus d'acuité les mouvements politiques et syndicaux dans des pays dominés par des pouvoirs autoritaires.

Ces mouvements se sont-ils appropriés les revendications des mouvements de femmes, et si oui, comment ? Ont-ils intégré ou non les militantes féministes ? Quels témoignages d'expériences vécues ?

Séminaire III - le 11 novembre 2006 Les féministes face à l'islamisme.

A partir des années 80, dans les trois pays du Maghreb, l'Islam politique a été l'une des alternatives proposées par des mouvements porteurs d'un projet de société inégalitaire envers les femmes. Comment les féministes se sont-elles positionnées face à l'islamisme ? Quels discours et quelles stratégies ont-elles développés ?

Séminaire IV, le 16 décembre 2006 : Les interactions (Nord/Sud, Sud/Sud Nord) et les stratégies de lutte.

Dans leur lutte pour les Droits, les femmes maghrébines, aussi bien en France que dans chacun des trois pays du Maghreb, ont confronté des résistances et des obstacles, mais ont aussi développé des solidarités. De par la proximité, l'histoire, et parce qu'elle est le principal pays d'accueil de l'immigration maghrébine, la France est au cœur des interactions possibles entre le Nord et le Sud. Quelles ont été ces interactions et quelles significations dans l'histoire récente des mouvements de femmes ? Quel a été aussi l'impact des mouvements des femmes dans les pays du Maghreb sur les luttes de femmes maghrébines en France ?

Dans le même temps, la situation des femmes dans les trois pays est inégale : qu'elles ont été les stratégies et priorités des mouvements de femmes et quelles interactions Sud/Sud ? Autour de ces questionnements, une conférence réunira des actrices des trois pays du Maghreb et de France.

Séminaire V - le 20 janvier 2007 : L'impact des luttes, les avancées et les perspectives.

Les mouvements et luttes des femmes maghrébines, aussi bien en France que dans les pays du Maghreb, ont incontestablement un impact dans les deux sphères (Maghreb/France). Quel a été cet impact ? Au niveau des droits : quels acquis ? Quelles avancées, quelles perspectives et avec quels outils ? Autour de ces questionnements prospectifs, interviendront des militantes associatives et des universitaires.

PROGRAMME DETAILLE DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE

" Histoire des mouvements des femmes en Algérie, au Maroc, en Tunisie et des femmes maghrébines en France depuis les années 1970 ", le samedi 23 septembre 2006 à 14h00, mairie du 10^{ème}, 72, rue du faubourg St Martin, métro : Château d'eau / Gare de l'Est, Ouvert à toutes et à tous

Pour introduire ce cycle de conférences, il est nécessaire de situer les mouvements de femmes Maghrébines dans une perspective historique, d'en recenser les expressions les plus significatives, les formes organisationnelles et les axes prioritaires. Avec la participation de : - Djamilia-Danièle Amrane-Minne : enseigne l'histoire à l'Université du Mirail de Toulouse, auteure de " Les femmes algériennes dans la guerre " - Latifa Boufendi, sociologue et enseignante à l'université d'Orléans - Laila HAMILI, doctorante à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS/GTMS), - Naila Jrad, militante féministe et auteure de "Mémoire de l'oubli" : réflexion critique sur les expériences féministes des années quatre vingt. - et le témoignage de l'écrivaine Fadila M'rabet, auteure de Les Algériennes, Une femme d'ici et d'ailleurs ,

8 - Colloque international en sciences humaines et sociales : Persécution des femmes, mobilisations sociales et droit d'asile,

14, 15, 16 septembre 2006, la Sorbonne

Jeu 14 et ven 15 : Amphithéâtre de Gestion en Sorbonne (entrée : 14 rue Cujas)

Samedi 16 : Amphithéâtre n°1 au Centre Panthéon (entrée : 12 place du Panthéon)

Participation gratuite, Programme et Inscription par Internet : <http://terra.rezo.net/article462.html> ;

Mariages, grossesses ou avortements forcés, mutilations génitales, lapidations, défigurations à l'acide et autres crimes d'honneur, esclavages et violences domestiques sans recours, viols d'épurations ethniques, esclavage sexuel et prostitution forcée, privations traditionnelles ou politiquement tolérées de libertés et droits humains fondamentaux... : les persécutions spécifiques aux femmes - Quelles connaissances ? Quelles mobilisations ? Quelles protections ? Organisé par le Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CNRS / Paris dans le cadre du réseau TERRA et du Programme "FRONTIERES" de l'Agence Nationale pour la Recherche avec le soutien de l'observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes de la Ville de Paris, de la Fondation Roi Baudouin et du Conseil Scientifique de l'Université Paris 1

9 - Conférence Féministe Européenne des Femmes des pays des Balkans et des autres pays européens

Bruxelles. Parlement Européen, 18 et 19 septembre 2006 GUE/NGL, Initiative Féministe Européenne pour une autre Europe, ife@efi-europa.org

L'Initiative Féministe Européenne pour une autre Europe – IFE-EFI – se fixe pour but de contribuer à orienter le cours de la construction européenne sur la base des valeurs émancipatrices et d'une égalité réelle entre les hommes et les femmes. Elle s'attache également à développer les liens de solidarité et à créer des espaces de partage des expériences, des connaissances et des projets entre les féministes d'Europe, au-delà des frontières géographiques et politiques de l'Union Européenne.

Bien qu'au niveau des institutions européennes et des États, on ne puisse garder plus longtemps le silence sur la question de la violence masculine contre les femmes, il n'y a pas de politiques conduisant à des mesures concrètes et à des changements véritables permettant aux femmes de se sentir en sécurité. Il n'existe pas aujourd'hui de cadre européen légal apte à contraindre les gouvernements nationaux et les Institutions à agir efficacement contre la domination patriarcale et la violation des droits des femmes. Les politiques européennes de sécurité restent basées sur la force militaire et la capacité de destruction, même si le concept de sécurité des personnes a récemment pris plus de poids politique dans les discours.

Il est temps d'élargir le concept de sécurité européenne et de mettre en évidence les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes qui maintiennent les femmes en position de subordination et dans lesquelles la domination masculine se fonde en dernier recours sur la violence. Il faut finir par reconnaître que la violence systématique et stratégique contre les femmes pendant les conflits n'est qu'une forme extrême de la violence qui sévit en temps de paix dans l'espace public et privé.

Une autre Europe ne peut se construire sans la pleine participation des femmes de ce continent. Cette conférence entend contribuer à la construction d'alternatives pour rompre avec le choix d'orientations capitalistes et patriarcales, pour en finir avec des politiques de militarisation et de guerre qui génèrent violence et insécurité, et à promouvoir réellement les droits des femmes, l'égalité des sexes et la justice sociale comme moyen d'y parvenir.

Organisée avec le soutien du groupe GUE/NGL du Parlement Européen.

Programme

Accueil dès le dimanche 17 à partir de 16h30

Lundi 18 septembre 2006

09h00 - Enregistrement

10h00 - 13h00 Session informelle (pas de traduction simultanée)

Présentation de l'IFE et d'autres réseaux et associations, échanges d'expériences.

13h30 - 14h30 Déjeuner

15h00 - 15h15 : Ouverture de la conférence, allocutions de bienvenue. Contexte et objectifs de la conférence.

15h15 - 18h30 : Première session La sécurité, pour qui ? Sécurité, violences, patriarcat, reconnaître la violence des hommes contre les femmes comme un problème de société et l'inégalité entre les hommes et les femmes comme l'un des obstacles majeurs au développement des sociétés.

15h15 - 16h30 : Violences familiales et violences des proches. Résistances et stratégies féministes, en temps de guerre et en temps de paix

16h30 - 17h30 : Violences structurelles, militarisation et désarmement social. De la précarité au chômage, de l'insécurité économique au trafic des êtres humains et à la prostitution en temps de guerre et en temps de paix.

17h30-18.30 : Appréhender la sécurité dans une perspective féministe.

20h00 Dîner

Mardi 19 septembre 2006

9.00 - 13.30 : Deuxième session ; quelle Europe voulons-nous ?

9h00 - 9h30 : Introductions : Féministes pour une Europe démocratique, laïque et pacifiste. Propositions féministes alternatives pour la construction européenne : instaurer l'égalité des sexes comme valeur fondatrice.

9h30 - 10h30 : Intégrismes religieux et droits civiques des femmes. Le droit à disposer de son corps, la place des femmes dans l'espace public

10h30 - 11h00 : Femmes et Pouvoir, femmes et prises de décision.

Considérer la remise en cause de la domination masculine et de la subordination des femmes comme une question politique de tout premier plan. Cadres légaux et application des lois : parlons sécurité.

12h00 - 13h30 : Conclusions et propositions. Élargir le concept de sécurité en Europe : exigences et perspectives féministes. Débat général sur les futures stratégies. Adresse au Parlement Européen et aux États.

13h30 Déjeuner

15h00 - 16h00 : Session informelle. Pas de traduction en cabine (contenu à confirmer et/ou préciser : échanges avec les député-E-s, rencontre avec des réseaux et associations féministes de Belgique.)

10 - Réunion du Rajfire (Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées)

Samedi 7 octobre à 14h30 à la Maison des femmes de Paris 163, rue de Charenton 75012

Cette réunion s'adresse aux femmes migrantes / exilées qui agissent avec le Rajfire et nous contactent dans le cadre de nos permanences, et à toutes les femmes et féministes qui souhaitent agir en solidarité et donner un coup de main dans ces luttes pour les droits et l'égalité

- information sur les modifications du code de l'entrée et du séjour des étrangers suite à la loi du 24 juillet 2006

- après la circulaire du 13 juin sur les parents d'enfants scolarisés : de nombreux refus totalement abusifs, y compris pour les femmes que nous avons aidé à faire leur demande ; la suite de l'action

- poursuite des initiatives collectives, notamment pour les régularisation de femmes sans papiers, de déboutées d'une demande d'asile...

- projets 2006-2007 : groupes de parole, ateliers, expo, colloques... selon propositions

- développement de nos réseaux de solidarité

site internet : <http://maisondesfemmes.free.fr/rajfire.htm>, Permanences : 2ème et 4ème mardi 16h30-20h à la Maison des femmes,

tel : 01 44 75 51 27; mail : rajfire@wanadoo.fr

FILMS, LIVRES, SORTIES....

11 - Prochaine édition festive féministe de documentaires "Femmes en Résistance"

Elle aura lieu du samedi 23 septembre au dimanche 24 septembre 2006 au Centre culturel Jean Vilar à Arcueil (94). La thématique de l'édition 2006 sera "Femmes en résistance à l'idéal féminin". Vous pouvez dès maintenant nous rejoindre sur notre site pour y consulter le programme : <http://www.resistancesdefemmes.org>><http://www.resistancesdefemmes.org>

Le festival débutera le samedi 23 septembre à 14h avec une séance exceptionnelle, des films et un débat autour de l'idéal féminin. A bientôt, L'équipe du festival

12 - BARAKAT ! Le premier Film de Djamila Sahraoui. Sortie le 13 septembre 2006

Algérie, milieu des années 90 : AMEL tente tant bien que mal d'exercer son métier d'urgentiste et de vivre sa vie de jeune femme, malgré la guerre civile qui fait rage entre les islamistes et l'armée. Un soir, de retour chez elle après une longue garde, elle constate la disparition de son mari journaliste. Devant l'indifférence et l'inertie des autorités, Amel décide de partir à sa recherche. Elle est accompagnée de KHADIDJA, infirmière énergique et gouailleuse qui, dans sa jeunesse, s'est illustrée aux côtés des héros de l'indépendance. Au fil d'un périple incertain et périlleux dans les maquis islamistes, les deux femmes vont se découvrir l'une l'autre en même temps qu'elles se confronteront aux lâchetés et aux contradictions des hommes de leur pays...

C'est aussi l'histoire de deux femmes, de deux générations et leur envie de résister, de se battre et de vivre dans une Algérie au bord du chaos.